

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS208

présenté par  
M. Dufrègne et M. Chassaigne

-----

### ARTICLE 5

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition nous semble superfétatoire. En effet, la possibilité offerte aux fondations d'entreprise de financer une ou plusieurs actions de l'expérimentation est déjà possible. C'est pourquoi nous proposons de supprimer les références qui y sont faites au sein du texte.